



# Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 04 OCTOBRE 2023 – 20H15

Présidence : M. ROCCO RONDI

Le vice-président ouvre la séance du Conseil communal du 04 octobre 2023 à 20h15. Il demande de procéder à l'appel.

### 1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 25 membres sont présents, 15 sont excusés.

### 2. Approbation de l'ordre du jour/assermentation

Le vice-président procède à l'assermentation de M. Pierre Stampfli, qui est félicité par applaudissements.

Il soumet l'ordre du jour à l'adoption.

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

### 3. Approbation du procès-verbal du 28 juin 2023.

Aucun commentaire n'est formulé, le vice-président soumet le procès-verbal de la séance du 28 juin 2023 à l'approbation.

**Le procès-verbal du 28 juin 2023 est accepté à l'unanimité.**

### 4. Communications de la présidence

Aucune communication.

### 5. Préavis municipal N°14/23 Modification du Règlement de police

### 6. Rapport de la Commission ad hoc du Règlement communal de police sur le préavis municipal 14/23

Le vice-président passe la parole à Mme. S. Brouet, rapporteur de la commission ad hoc qui recommande d'approuver ledit préavis.

Le vice-président remercie la Commission et ouvre les débats.

M.B. Vanderstraeten : *les employés et municipaux assermentés sont-ils assermentés pour une certaine durée ?*

M. St. Borella : *le municipal est assermenté tant qu'il est élu. Les employés communaux ont une carte de légitimation, sans date d'expiration. Quand l'employé quitte la commune, il n'a plus le pouvoir de verbaliser. Les deux employés communaux qui ont suivi le cours ainsi que moi-même avons le droit de verbaliser. Ce n'est pas une mission prioritaire. Les ASP sont à 30%. C'est un complément, le but n'est pas de faire du chiffre.*

M.I. Vieille Barraud : *que se passe-t-il pour les apiculteurs qui empruntent les chemins normalement interdits à la circulation ?*

M. St. Borella : *on n'est pas là pour faire du zèle. Je pense que si des personnes doivent emprunter régulièrement ces chemins, il faudrait peut-être envisager que le greffe fasse un laissez-passer.*

M. M. Müller : *on est à même de créer un macaron. Il faut simplement faire la demande auprès du greffe.*

Mme. St. Baudet : *les employés communaux ont de quoi pouvoir verbaliser sur le fait ?*

M.St. Borella : *il y a deux volets. On a reçu un bloc officialisé par la gendarmerie vaudoise en ce qui concerne la loi sur la circulation routière, notamment pour les stationnements interdits. Les amendes d'ordre communal sont plus complexes à attraper.*

Comme personne ne demande plus la parole, le vice-président soumet le préavis municipal N° 14/23 au vote.

**Le préavis 14/23 est accepté par 38 voix oui, une voix non et une abstention.**

#### **7. Préavis municipal N°15/23 Modification du Règlement des sépultures et du cimetière**

#### **8. Rapport de la Commission ad hoc pour la révision du Règlement des sépultures et du cimetière sur le préavis municipal N° 15/23**

Le vice-président passe la parole à Mme. G. Thévoz qui donne lecture du rapport de la Commission ad hoc. Elle conclut que ladite commission recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le vice-président remercie la Commission ad hoc et ouvre la discussion.

Mme.Ch. Michel indique la présence d'une coquille à la deuxième ligne de l'article 6. A vérifier si existant est à supprimer.

Le vice-président ouvre les débats. Comme personne ne demande la parole, le vice-président soumet le préavis municipal N° 15/23 au vote.

**Le préavis municipal N° 15/23 est accepté à l'unanimité.**

#### **9. Préavis municipal N°16/23 Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF. 118'260.-.**

#### **10. Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N°16/23**

Le vice-président passe la parole à M.A. Théraulaz qui donne lecture du rapport de ladite Commission. Celle-ci recommande d'autoriser la Municipalité à engager ledit montant, de

prendre acte de la clause de sortie prévue qui donne la possibilité de quitter le programme pendant la période décennale, au plus tôt d'ici au 31 décembre 2028 (soit un minimum de 5 ans d'engagement), avec effet après 2 années civiles (1<sup>er</sup> janvier 2031), et d'approuver ce préavis.

Le vice-président ouvre la discussion.

M.P. Stampfli : *on a déjà une idée de ce qui va être fait au niveau de l'exploitation ? Et par rapport aux investissements, concernant les améliorations au passage des bus, est-il prévu de faire sauter cette espèce de bulle à l'entrée de Chavannes ?*

M.A. Barraud : *le fonds qui a été créé en 2010 a été fait pour réorganiser les transports publics. A l'usage on constate que ce n'est pas parfait. Ce n'est plus orienté uniquement sur les transports publics, c'est multimodal, c'est mobilité douce. Sur ces 10 ans, on va voir comment les choses évoluent. Des projets vont être développés.*

M.M. Müller : *La bulle risque de disparaître d'ici 5 à 6 ans au moment du réaménagement des sorties d'autoroutes.*

M.St. Aebischer : *on a déjà l'avis d'autres communes ?*

M.A. Barraud : *non, on peut voter jusqu'au 31 décembre.*

Comme plus personne ne souhaite prendre la parole, le vice-président soumet le préavis n°16/23 au vote.

**Le préavis 16/23 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

#### **11. Préavis municipal N°17/23 Remplacement de poubelles urbaines**

#### **12. Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N°17/23**

Le vice-président passe la parole à M.A. Théraulaz qui donne lecture dudit rapport. La commission des finances recommande d'accepter le préavis municipal N° 17/23.

Le vice-président ouvre le débat.

M.R. Luquiens : *ce montant correspond à combien de poubelles ?*

M.M. Müller : *11 poubelles de 60l. et 4 poubelles de 200l. On remplace les poubelles existantes. Les nouvelles seront plus fonctionnelles.*

Mme. St. Baudet : *les poubelles partagées avec Bogis-Bossey sont-elles déjà négociées ?*

Mme. Ch. Michel : *oui. Une réunion avec Bogis-Bossey a déjà eu lieu.*

Plus personne ne demandant la parole, le préavis passe au vote.

**Le préavis 17/23 est accepté à l'unanimité.**

#### **13. Préavis municipal N° 18/23 Acquisition de matériel dans le cadre de la mise en place du PRU**

#### **14. Rapport de la commission des finances sur le préavis N° 18/23**

Le vice-président passe la parole à M.G. Mazzonetto, qui donne lecture du rapport. La commission des finances recommande d'accepter le préavis N° 18/23.

Le vice-président ouvre la discussion.

Mme.S. Brouet : *pour un souci d'intercommunalité, c'est dommage que l'on n'ait pas réussi à s'associer à une autre commune.*

M.M. Müller : *Ce n'était pas possible de s'associer avec Bogis-Bossey qui avait déjà une petite génératrice et c'est aussi par rapport au nombre d'habitants. En fonction de l'ampérage, on verra le coût.*

M.B. Vanderstraeten : *la génératrice doit-elle subvenir aux besoins de l'abri ?*

M.M. Müller : *aujourd'hui ce n'est pas prévu. Si on se place dans le contexte, dans le cadre d'un problème d'approvisionnement énergétique, on a 8 heures pendant lesquelles on est approvisionné et 4 heures où on est en black out. Ce sont vraiment des appoints pour des petites choses.*

M.St.Aebischer : *le montant est très théorique.*

M.M.Müller : *on a déjà des prix, mais le seul point peu clair est la génératrice.*

Comme personne ne demande plus la parole, le vice-président soumet le préavis au vote.

**Le préavis 18/23 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

#### **15. Nomination d'un délégué et d'un suppléant au Groupement forestier de la Dôle**

Le vice-président demande s'il y a des volontaires. Membre dudit groupement, M.I. Vieille Barraud s'abstient pour des raisons de santé. Déjà membres du groupement, Mme.S. Brouet et Mme.R. Tyrell sont d'accord de poursuivre.

Les deux membres sont élues par acclamation.

#### **16. Nomination d'un nouveau délégué et d'un nouveau suppléant au Conseil intercommunal de Région de Nyon**

Suite à la démission et au déménagement de la déléguée et du suppléant, le vice-président demande si des conseillers s'annoncent. Mme.G. Thévoz propose M.P. Stampfli, qui accepte en tant que délégué. M.G. Mazzonetto se met à disposition comme suppléant.

Les deux membres sont élus par acclamation.

#### **17. Communications des délégué.e.s du Conseil communal aux Conseils intercommunaux (APEJ, SITSE, Région de Nyon)**

L'APEJ, le SITSE et Région de Nyon n'ont pas eu de séances.

#### **18. Communications de la Municipalité**

M.A. Barraud : *point sur la fusion. Pas de décision avant le 1<sup>er</sup> novembre où on va estimer si c'est valable de continuer. Pour le moment, 6 conseils sont favorables à l'étude.*

*Décharge des Tattes de Bogis : Le canton va nous revenir d'ici décembre pour donner un calendrier. Chavannes s'est coordonnée avec Commugny et relaiera les demandes de la population directement au canton. Le canton va démarrer la rénovation de la route de la Branvaude en 2024.*

Mme. Ch. Michel : *le 2 novembre à 20h00 séance publique pour la présentation du nouveau PaCom avant la mise à l'enquête publique pendant 30 jours.*

*Les travaux de l'administration communale sont bientôt à bout touchant et normalement devraient être terminés à la fin du mois d'octobre. Il y aura certainement un dépassement d'environ 3% lié à l'augmentation des prix des matières premières ainsi que de la main d'œuvre. On veillera à faire au mieux.*

*La Municipalité était à la recherche d'une assistante administrative suite à la fin d'activité de Mme. Galasso. Finalement, c'est Mme. Douvé, adjointe, qui prend le poste.*

M.St. Borella : *séance avec la gendarmerie concernant la situation sécuritaire. La cybercriminalité a explosé durant le 1<sup>er</sup> semestre. Le mieux est la prévention. Au niveau des cambriolages, cela reste stable dans la région. Par contre les vols de véhicules ont fortement augmenté en 2023, y compris des vols dans les voitures.*

*Bonne nouvelle concernant les taxes de séjour. Nous avons sur notre territoire un des plus*

grands établissements hôteliers du district de Nyon. Malheureusement le nouvel hôtel Yotel va faire de l'ombre à l'hôtel Inverness. Pour parler chiffres, en 2022, le district de Nyon a dépassé 1 million de francs de recettes, on est revenu à la situation de 2019.

## 19. Propositions individuelles

M.I. Vieille Barraud : j'éleve des poules de race depuis 18 ans et récemment je me suis fait agresser par un voisin qui ne parlait pas français. J'aimerais savoir ce qu'il en est au niveau réglementation concernant l'élevage des volailles. Je n'ai rien trouvé dans le règlement communal.

Mme.Ch. Michel : la Municipalité s'est renseignée concernant les exploitations avicoles auprès du canton. Ce dernier a été incapable de répondre quant au nombre de poules déterminées, si ce n'est qu'il s'agit d'une exploitation ou il y a des infrastructures pour faire de l'élevage en batterie ou en plein air, mais à grande échelle, ce qui n'est pas votre cas. Normalement les poules sont tolérées chez les agriculteurs et pour des petites exploitations comme la vôtre.

M.B.Schopfer : depuis environ deux mois, un véhicule est stationné sans plaque d'immatriculation vers le cimetière. On ne sait pas d'où il vient.

M.St. Borella : on vient de lancer la procédure. Actuellement, le cas est à la gendarmerie. Trouver le propriétaire n'est pas évident. Et si on ne le trouve pas, il va être mis en fourrière. Mais il ne va pas encore rester des mois.

M.A. Barraud : il existe une procédure. Une publication auprès de la FAO est faite en appel pour que la personne vienne récupérer son véhicule. Après 30 jours, on peut l'évacuer. Pour le moment on ne peut pas le faire tant qu'on n'a pas suivi cette procédure.

M.St. Aebischer : depuis l'introduction du parking à 4 heures, en tant qu'habitant, où peut-on se parquer ?

M.M. Müller : le pourquoi de ce parking, c'est qu'on en avait marre de ces voitures ventouses et il n'y avait plus de place pour les gens du village. On est conscient que cela amène des contraintes. On va respecter la loi, mais on ne va pas en faire une chasse aux sorcières.

M.A. Barraud : on comprend et cette décision n'a pas été prise par plaisir. Avec les nouvelles constructions, on se bat pour être plus haut que la norme. On cherche une solution. On s'est engagé à ne pas faire de répression.

M.B. Vanderstraeten : est-ce qu'il aurait été envisageable d'avoir une zone macaron ?

M.M.Müller : il y a 50 places disponibles. Si on remet des macarons, il n'y aura pas assez de places disponibles.

Mme.Ch. Michel : à terme, on ne pourra pas satisfaire tout le monde.

M.B. Vanderstraeten : à l'époque 6 places de parc devant le bâtiment communal. Actuellement : plusieurs places de parc réservées de l'autre côté en zone jaune. A qui sont-elles attribuées ?

Mme.Ch. Michel : 11 places réservées, 3 déjà attribuées aux locataires qui habitent la maison communale pour une 2ème place, 2 supplémentaires vu qu'on a fait 2 logements et ils ont une place vers l'administration. Sur les 5 places existantes actuellement, 3 sont libres pour les personnes qui viennent au greffe. Le reste des places jaunes pour les employés et pour les municipaux.

M.B. Schopfer : est-ce qu'un cocktail est prévu pour l'inauguration des nouveaux locaux ?

M.A. Barraud : on voulait faire quelque chose qui combinait l'inauguration, les 40 ans de la salle et l'arrivée de la fontaine. On n'a pas avancé sur un cocktail.

M.J.M. Budry : est-ce que les travaux de terrassements avec des machines de chantier sont autorisés le samedi ou soumis à autorisation ? Et dans quel délai le nettoyage du chemin du Collège doit-il être effectué ? Ce sont les entreprises qui salissent.

Mme.Ch. Michel : en principe les gros travaux n'ont pas lieu le samedi. C'est vrai que terre et de cailloux ont sali la chaussée jusqu'à la sortie du village. Le soir même le chemin du Collège a été légèrement balayé. Et suite à mon intervention, la route a été balayée et nettoyée. On essaie de demeurer vigilant.

Comme plus personne ne demande la parole, M.A. Barraud remercie les conseillers de leur présence et les convie à l'apéritif.

Le vice-président donne rendez-vous au prochain Conseil le mercredi 6 décembre et lève la séance à 21h30.

Le vice-président



Rocco RONDÌ

La secrétaire



Marie-Laure BIANCONCINI

Chavannes-de-Bogis, octobre 2023